

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4792 - Mardi 14 Janvier 2025 - Prix : 200 Fc

LÉGISLATIVES 2025 :

Le pouvoir clame une victoire sans appel !



CRC dernier meeting.

Alors que l'encre des urnes n'est pas encore sèche, le parti au pouvoir clame déjà une vague bleue à l'Assemblée de l'Union. Tous ceux qui

croyaient encore à une opposition parlementaire même symbolique, en auront pour leur grade. Les cinq prochaines années, aucune voie dissonante ne sortira apparemment pas

de l'hémicycle de Hamramba où les trente-trois futurs députés revêtiront les mêmes couleurs, bleu et blanc du parti au pouvoir.

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

**13 Hadjab 1446
Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Janvier 2025**

Lever du soleil:

05h 52mn

Coucher du soleil:

18h 38mn

Fajr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 18mn

Ansr : 15h 53mn

Maghrib: 18h 41mn

Incha: 19h 55mn



LÉGISLATIVES À NGAZIDJA :

De nombreux candidats dénoncent des irrégularités et des fraudes



Papa Soulé.



Fahmi Said Ibrahim.



Toufe Maesha.



Amir Kiwane.

Les élections législatives du dimanche 12 janvier ont suscité de vives réactions parmi les candidats, qui exprimaient leur mécontentement face à des anomalies observées dans les bureaux de vote. Si certains se réjouissaient de la participation des électeurs, d'autres dénonçaient des incidents et des comportements qu'ils jugent contraires à la transparence électorale.

Les élections législatives de ce dimanche 12 janvier étaient marquées par une faible mobilisation des électeurs, mais également par des tensions et des irrégularités signalées par plusieurs candidats. Si certains se félicitaient du déroulement global du scrutin, d'autres dénonçaient des incidents, notamment des tentatives d'intimidation et des problèmes liés aux votes par procurations d'une ampleur sans précédent.

Le candidat indépendant Hamidou Karihila, après avoir accompli son devoir civique à Mbeni, s'est exprimé sur les difficultés rencontrées à Moidja (village de son adversaire). « Je me réjouis de la forte mobilisation des électeurs à Mbeni, mais ce que j'ai observé à Moidja me laisse perplexe. Certains de mes représentants ont été empêchés d'assister au scrutin. J'ai dû passer près de trois heures à réclamer mon droit. C'est vraiment regrettable. Les institutions doivent être exemplaires en matière de respect des droits », a-t-il déploré.

De son côté, Ibrahim Mohamed Soulé, un autre candidat indépendant, a déploré des

irrégularités à partir de 13 heures, où des assesseurs ont été expulsés de certains bureaux et d'autres corrompus pour se taire. « Même à la Coulée, certains présidents de bureaux ont appelé la police pour expulser mes assesseurs et ceux de Fahar Msahazi. C'est inacceptable », a-t-il dénoncé.

La candidate de la CRC, le parti au pouvoir, Maissara Ahamada, n'est pas de cet avis. Après avoir accompli son devoir civique au bureau 5 d'Iconi, vers 10 heures, elle a exprimé sa satisfaction quant au bon déroulement du scrutin. « Tout se déroule comme prévu. Les bureaux de vote ont ouvert dans la tranquillité sans la moindre anomalie. Si je devais sensibiliser, je prônerais la paix et que le meilleur gagne ».

Même son de cloche que le candidat Ahmed Youssouf, de la CRC à Moroni sud, qui rassure « qu'aucun incident majeur n'a été signalé. L'opposition semble avoir compris qu'elle ne gagnera pas ».

Par contre, le candidat indépendant de la circonscription d'Itsandra ya mboini, Fahmi Said Ibrahim, a soulevé un problème de non-respect des règles concernant les procurations. « Ils prennent des procurations pour des électeurs décédés ou pour des personnes qui ne veulent pas voter. Il faut que cela cesse. Les assesseurs doivent s'assurer que tout est fait dans les règles », a-t-il expliqué.

Nadjda Said Abdallah, commissaire générale au plan, a constaté une forte mobilisation des électeurs, saluant l'enthousiasme des citoyens. « Les élections se passent très bien

et les électeurs votent avec motivation », a-t-elle souligné.

En revanche, le candidat du parti Swauti, le jeune Amir Mohamed alias Kiwane a été emmené à la gendarmerie pour avoir tenté d'empêcher des bourrages d'urnes dans les bureaux de Bacha. « J'ai été emmené avec un assesseur d'un autre candidat après une altercation. La situation a été rapidement régularisée », a-t-il rapporté.

Le candidat Toufè Maécha a, quant à lui, dénoncé aussi l'utilisation de procurations vierges dans des zones comme Nioumadzaha Bambao et a averti qu'il ne tolérerait pas ces pratiques. « Nous allons stopper ces manœuvres illégales », a-t-il averti.

Dans le camp de ceux qui prônaient le boycott du scrutin, c'est un sentiment de « déjà vu ». Pour Ahmed Hassane El-Barwane, secrétaire général du parti JUWA, « un homme averti en vaut deux (...) Des élections, on en a fait, et on a compris que le système est permanent et immuable. À mon âge, je ne peux plus me prêter à ce jeu-là. La politique, ce n'est pas les votes, mais un programme et des projets pour l'avenir. Il est temps de penser à la jeunesse », a-t-il affirmé.

Le processus électoral a été dominé par l'armée plutôt que par une confrontation politique classique, nous dit Ibrahim Abdourazak, porte-parole de l'Union de l'opposition. « Ce n'était pas l'opposition contre la CRC, mais l'armée contre l'opposition. L'armée a chassé nos assesseurs dans les bureaux, même ceux qui n'étaient pas de la CRC. C'est clair et net,



Nadjda said Abdallah.

c'est l'armée qui a triomphé au détriment de l'opposition », a-t-il accusé, tout en regrettant l'absence d'unité d'action au sein de l'opposition.

Les élections législatives de cette année sont marquées par des tensions et de graves accusations d'irrégularités. Les candidats s'accordent sur l'importance de garantir un scrutin transparent et respectueux des lois. Toutes ces réactions devraient interpeller les organes en charge du processus électoral, notamment la CENI et la section électorale de la cour suprême.

Mohamed Ali Nasra

LÉGISLATIVES DU 12 JANVIER :

Mkazi, une exception qui confirme la règle

Malgré les conditions météorologiques exécrables et le manque d'intérêt qu'a suscité ce premier tour des élections législatives, les électeurs de la deuxième ville du Bambao se sont mobilisés dimanche 12 janvier. Dans le Bambao ya dju habitué aux mauvaises conditions climatiques (pluie et fraîcheur), les électeurs n'ont pas boudé les urnes, spécifiquement ceux de Mkazi. Une bonne chose pour la vitalité démocratique, sommes-nous tentés de dire.

C'est l'arbre qui cache la forêt, face au peu d'engouement et de mobilisation sur l'ensemble du pays. En attendant les chiffres de la participation qui ne devraient pas être terribles, la capitale du Bambao ya Dju a fait son devoir, celui de se rendre aux urnes pour l'élection du député de la 21e circons-

cription. A 10 heures, la plupart des neuf bureaux de vote de la localité avaient déjà atteint 40% de votants. Par exemple au bureau numéro 7, où nous avons pu discuter avec certains membres, la majorité des électeurs avaient déjà glissé le bulletin dans

l'urne. « Les opérations électorales se déroulent dans une bonne ambiance et actuellement on est déjà à plus de 300 électeurs qui ont voté », nous a confié, Ibrahim Adam Issouf, le président du bureau.

Des propos confirmés par les

autres membres du bureau de vote à l'exception du mandataire de Djohar Youssouf, le candidat du parti Orange. S'il ne remet pas en cause la tranquillité des opérations électorales, il a émis une réserve auprès du président sur le vote des personnes âgées. « J'ai fait remarquer au président que certains membres du bureau donnaient carrément des consignes aux personnes âgées en appuyant leurs doigts sur la photo du candidat du parti au pouvoir (Daniel Ali Bandar Ndlr) nous a confié, Youssouf Ahmed. Dans le bureau numéro 09 où l'on comptabilise 428 électeurs, là c'était la désertion. Si les électeurs se sont déplacés, les membres de bureau de vote étaient aux abonnés absents, du moins en ce qui concerne les deux assesseurs et le mandataire du parti Orange.

Ce constat de l'absence des membres de bureau, nous l'avons

constaté partout où nous nous sommes rendus. Si cela n'a pas d'incidence majeure sur le déroulement des élections, elle confirme les inquiétudes d'une élection « jouée à l'avance », qui a eu comme effet de décourager même ceux qui ont fait la formation de se déplacer pour assurer le bon déroulement des élections. A Mvouni au contraire, les électeurs n'étaient pressés de se rendre aux urnes. Dans les bureaux 1 et 3 (470 et 452 électeurs), c'est à peine si on avait atteint les 15% de participation à 12h00. Fief de l'ancien directeur général de Comores Telecom et ministre des Finances, Said Ali Chaihane, la cité universitaire a du mal à faire le deuil de l'éviction de leur enfant, qui fut parmi les grands soutiens du président Azali.

Imtiyaz



Election mkazi.

LÉGISLATIVES 2025 :

Le pouvoir clame une victoire sans appel !

C'est en tout cas ce qui a été exprimé par le directeur national de campagne de la CRC, Soilihi Mohamed Djounaid, dimanche peu après la clôture des bureaux de vote dans une cérémonie improvisée sur la place Bangweni Mtsangani de Moroni. A l'exception du candidat du Ngwengwe, les 32 autres candidats du parti fondé en 2002 par Azali Assoumani, seraient en passe d'être élus dès le premier tour. Des propos qui ont été repris

par le chef de l'Etat concernant les deux députés de la capitale : « Nous avons envoyés deux candidats à Moroni et nous nous réjouissons et remercions Dieu que tous les deux soient élus », dans un court discours devant des militants chauffés à blanc.

Des résultats qui sont loin de satisfaire les partis d'opposition. « Nous n'attendons rien des résultats de la CENI, car nous n'allons pas les accepter. Nous attendons la réaction

de la communauté internationale qui était présente, qui a vu tout ce qui s'est passé », s'est confié à la presse, Mohamed Daoudou alias Kiki, le leader du parti Orange, qui a encore une fois remis en cause les nombreuses procurations en possession des partisans du pouvoir. Des accusations rejetées d'un revers de la main par le préfet du centre, Abdullah Saad. « Je défie quiconque pourra m'amener une procuration où j'ai apposé ma signature. » Et ce

dernier de rajouter « ça n'aurait pas été un abus de pouvoir que le préfet signe une procuration car la loi lui donne cette latitude, et si je l'avais fait, je n'aurais pas hésité un seul instant de l'assumer. »

Tout au long de la journée de vote, les candidats de l'opposition ou leurs représentants avaient dénoncé la multiplication des votes par procuration en faveur des candidats du pouvoir. Ces derniers dénonçaient surtout le fait que, ces procu-

rations avaient été signées au préalable par l'autorité compétente avant d'être données aux citoyens. Ces accusations, rajoutées à des vidéos qui tournent en boucle dans les réseaux sociaux, démontrant des supposés bourrages d'urnes en faveur du pouvoir ont provoqué un tollé au sein de l'opinion, qui dénonce des violations du code électoral et une concurrence déloyale.

Imtiyaz

LÉGISLATIVES 2025, RÉSULTATS PROVISOIRE :

La CRC rafle la mise à Anjouan

Malgré les irrégularités et les bourrages d'urnes dénoncés par les candidats de l'opposition à Anjouan, sur les 12 circonscriptions de l'île, tous les candidats de la CRC, parti au pouvoir, seraient élus dès le 1er tour. C'est ce qu'on peut retenir des résultats provisoires des législatives proclamés par la Commission électorale insulaire d'Anjouan.

Le président de l'institution chargée des élections à Anjouan Ibrahim Ahamadi a délibéré ce lundi 13 janvier sur les résultats provisoires des législatives. Sans exception, tous les candidats de la CRC sont déclarés élus. Au total, l'île comptait 132.565 inscrits dont 95.335 votants, soit un taux de participation de 70,95%. Le suffrage exprimé est de 92.230 voix, et on comptabilise 3105 bulletins nuls.

A Sima 1, l'actuel président de

l'Assemblée, Moustadroine Abdou a empoché, selon la commission électorale insulaire indépendante, 8683 voix sur 10.123 votants soit 85,77%, suivi de Yasser Ali Assoumani qui aurait totalisé 10,12% soit 1024 voix. Dans cette circonscription, on a 11.458 inscrits et selon les suffrages exprimés, soit « un taux de participation de 88,30% », malgré la pluie de ce dimanche 12 janvier. A Sima 2, Ahamadi Sidi passe avec 76,86% soit 7680 voix.

Pour Mutsamudu 1, l'on compte 20.351 électeurs dont 15.289 votants soit « un taux de participation de 75,13% ». Ici Miroïdi Aboudou a remporté avec 83,23% qui correspondent à 12.725 voix. Il est suivi d'Aynoulhouda Jaffar qui a obtenu 10,37% pour 1585 voix. Notons que sur Mutsamudu une pluie dilluvienne s'est abattue toute la journée. Dans la circonscription de Mutsamudu 2, Mouzaïr

Abdallah Thena passe avec 62,80% soit 3856 voix.

Encore et toujours « miraculeusement » la CRC est devant à Ouani. La candidate et actuelle ministre de la jeunesse et sports, Inayati Sidi aurait gagné selon la CEII 8398 voix, soit 66,51% des suffrages exprimés. Ici, 15942 électeurs étaient inscrits sur les listes électorales. A Ouani 2, Ladenti Houmadi gagne 4510 voix soit 71,49%.

A Domoni 1 par exemple, sur 9284 inscrits, 6457 personnes ont voté, le candidat Daouïdar Aboubacar gagne 67,72% soit 4400 voix. A Domoni 3, Ahmed Ali Bacar sort victorieux avec 85,49%, soit 4278 voix. Encore surprenant, l'unique candidat Dayane Rihoine a eu 100%, soit 7066 voix exprimés et la circonscription comptabilise 89 bulletins nuls.

Dans la circonscription de Nyumakele 1, Ahamadi Saindou



gagne 60,87% soit 3537 voix. A Nyumakele 2, Mohamed Ahmed Said gagne 3475 voix soit 65,58% et Nyumakele 3, Assani Houmadi remporte avec 76,30%, soit 4178 voix.

Ces élections sont fortement

contestées par l'opposition qui dénonce « une fraude massive et des bourrages d'urnes ». Mais vont-ils faire recours auprès de la cour suprême ?

Younès

SANTÉ PUBLIQUE :

30 à 40% des couples confrontés à l'endométriose

Pour la énième fois, l'association Ebony Magic Girl a organisé ce vendredi 10 janvier à Moroni, une conférence sur l'endométriose, qui touche 10 femmes sur 40 dans le monde. Cette maladie silencieuse perturbe la fertilité de 30 à 40% des couples et reste encore largement méconnue aux Comores. Elle a réitéré son appel à briser les tabous et à renforcer la sensibilisation pour une meilleure prise en charge des patientes.

« Une douleur n'est jamais normale », raison pour laquelle, il faut briser le tabou sur les règles douloureuses. A Moroni, l'association Ebony Magic Girl a tenu une conférence ce vendredi 10 janvier, pour sensibiliser sur cette maladie invisible, l'endométriose, une maladie chronique qui affecte des millions de femmes dans le monde, souvent dans le silence et l'incompréhension. Cet événement a réuni des experts en santé, des activistes, et un public désireux d'en savoir plus sur cette pathologie encore taboue.

Dr Rahia Madi Soilihi, gynéco-

logue, et Dr Marie-Anne Nadhifou, médecin généraliste et présidente de l'association, ont mené les échanges en apportant des explications sur la maladie et ses conséquences. Dans son intervention, Dr Marie-Anne Nadhifou a souligné la symbolique derrière le nom de l'association qu'elle préside, Ebony Magic Girl. « Cela signifie la magie de la femme noire, une manière de célébrer la résilience des femmes africaines qui, malgré la douleur et les défis, continuent de vivre une vie norma-

le », a-t-elle expliqué.

Créée en 2020 par Naïma Abdou Djaffar, une Comorienne vivant en France, l'association s'est donné pour mission de sensibiliser sur une maladie que sa fondatrice a elle-même endurée pendant des années avant d'obtenir un diagnostic. « Naïma a découvert qu'elle souffrait d'endométriose après avoir éprouvé des difficultés à concevoir. Elle a alors décidé d'agir pour qu'aucune autre femme ne traverse la même souffrance dans l'ignorance », a-t-elle expliqué.



Association Ebony Girl, lutte contre l'endométriose.

ce », a ajouté Dr Anne-Marie.

Pour Dr Rahia Madi Soilihi, la conférence était une occasion de rappeler des données alarmantes : « 30 à 40% des couples rencontrent des problèmes de fertilité liés à l'endométriose. C'est une maladie qui reste sous-diagnostiquée, mais qui affecte profondément la vie de nombreuses femmes et leurs familles. » Elle a par la suite présenté les facteurs qui augmentent le risque de développer l'endométriose. « L'hérédité joue un rôle crucial. Si un membre de votre famille souffre d'endométriose, vos chances augmentent ». Ne jamais avoir eu d'enfants (nulliparité) est également un facteur de risque, tout comme une ménopause tardive. « Des cycles menstruels courts, inférieurs à 28 jours, et des règles abondantes et prolongées sont aussi des indicateurs à surveiller », explique-t-elle.

A l'en croire, les douleurs intenses pendant les règles (dysménorrhée) et celles ressenties lors des rapports sexuels sont des signes souvent négligés, mais révélateurs. L'endométriose est une cause fréquente d'infertilité chez les couples.

Cependant, elle a tenu à souligner que certains facteurs peuvent réduire les risques : « Avoir plusieurs enfants et allaiter sont des éléments protecteurs contre l'endométriose », a-t-elle expliqué. Ces expertes ont appelé à une mobilisation collective pour soutenir les patientes : « Nous devons unir nos forces pour que les femmes comoriennes ne souffrent plus en silence. Sensibiliser et éduquer, c'est le premier pas vers un réel changement. » Notons que le 28 mars est désormais reconnu comme la journée internationale de lutte contre l'endométriose, une date clé pour sensibiliser davantage et encourager le diagnostic précoce.

Rappelons que l'association Ebony Magic Girl, active aux Comores depuis 2022, multiplie les actions de sensibilisation et les formations pour les professionnels de santé. Sa mission est d'accompagner les femmes touchées, d'informer la population, et d'améliorer l'accès aux soins pour une maladie qui reste un défi de santé publique majeur.

Mohamed Ali Nasra

LÉGISLATIVES DU 12 JANVIER :

Des élections paisibles dans le Hamahamet

Les élections se sont déroulées dans le calme dans la circonscription de Hamahamet au nord de Ngazidja. A Mbeni, les bureaux de vote ont ouvert avec une forte affluence, et ce malgré quelques légers retards et incidents mineurs dans certains bureaux.

Les élections dans le Hamahamet se sont déroulées ce dimanche 12 janvier, dans un climat relativement calme, avec quelques incidents mineurs observés dans certains bureaux de vote. La majorité des bureaux ont ouvert à l'heure, mais des retards ont été enregistrés dans certains d'entre bureaux à Mbeni, principalement dus à des problèmes de matériel ou à des absences de membres du bureau. À Mbeni 5, l'organisation semblait bien en place. Le Préfet a confirmé que tout était en ordre. « Tous les bureaux sont ouverts à temps et tout le matériel est en place », a-t-il assuré. Toutefois, un membre manquait initialement, mais ce dernier a rapidement été remplacé. Le seul bémol selon le préfet

concernait l'absence du badge du président, ce qui n'a pas empêché le bon déroulement du processus électoral.

Du côté de Mbeni 1, l'ouverture a accusé un retard de 43 minutes, en raison de la livraison tardive du matériel. Malgré ce contretemps, les membres du bureau étaient, tous présents, et la situation a vite été régularisée. Selon Hassane Ali Kassime, un incident isolé a eu lieu, mais cela n'a pas perturbé la suite du processus. À 8h55, sur les 431 électeurs inscrits, une quarantaine avait déjà voté, et la foule commençait à venir.

À Mbeni 7, le bureau a ouvert comme prévu à 7h00, et aucun incident majeur n'a été rapporté. Cependant, contrairement à Mbeni 1, le taux de participation était moins élevé. Selon Abdoulmadjid Moussa Abdourahamne et Adoulaziz Nodjimba, ce bureau étant un ajout, de nombreux électeurs ignoraient qu'ils y étaient inscrits, ce qui pourrait expliquer la faible affluence.

À Mbeni 4, bien que le bureau ait ouvert à l'heure, un manque de certains membres a été observé.



Ibrahim Oumouri a évoqué l'absence d'un assesseur numéro 3 ainsi que des deux mandataires, ce qui a légèrement perturbé le fonctionnement du bureau. Cependant, malgré ces manques, le processus a pu continuer.

Il est important de souligner que Mbeni couvre une grande partie du corps électoral de Hamahamet, avec

un total de 13 000 électeurs, dont environ 3 000 inscrits dans les différents bureaux de Mbeni. Dans l'ensemble, bien que des petits retards et quelques absences aient été constatés dans certains bureaux, le déroulement des élections a été relativement fluide et sans aucun problème. La participation semble importante, et les électeurs se sont déplacés en

nombre pour accomplir leur devoir civique, marquant ainsi une journée électorale globalement réussie à Mbeni. Dans les autres villages avoisinants, le scrutin s'est déroulé aussi sans encombre

Ibnou M. Abdou



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES
PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET
AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Date de publication : 23 décembre 2024
Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : 23 janvier 2025 à 12h30 heure locale de Moroni

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu de la part de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement pour couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et à l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant. En effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) souhaite recruter un bureau d'études pour la réalisation d'un document cadre sur les IPPs en Union des Comores.

Les services de consultant (« les services ») comprennent :

- L'élaboration du document cadre de réglementation sur les Producteurs Indépendant d'Electricité (IPP), en cohérence avec la politique énergétique nationale. Ce cadre vise à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à réduire la dépendance aux énergies fossiles, à renforcer l'accès et à la sécurité de l'approvisionnement électrique.

- L'étude prévoit de développer un cadre réglementaire et institutionnel des IPPs permettant de :

- Fixer les conditions et normes d'intégration des IPPs dans le réseau national.
- Réduire le coût de la consommation énergétique pour les ménages.
- Protéger les droits des opérateurs, des investissements en IPPs ainsi que des consommateurs finaux;
- Inciter la recherche et le développement des nouvelles techniques de production, d'injection et de distribution d'énergie;
- Assurer les droits des producteurs / consommateurs indépendant ainsi que ceux de la Société Nationale de l'Electricité.
- Elaborer des normes et conditions pour l'injection dans le réseau des auto-producteurs ayant une surproduction en énergie électrique.

- Mettre en place des conditions facilitant la vulgarisation de ce cadre réglementaire pour les IPPs;

- Assurer/Garantir l'accès aux énergies renouvelables pour les populations les plus démunies.

- Favoriser une utilisation de la biomasse conciliable avec les principes de durabilité des ressources;

- Améliorer la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique;

- Proposer des modèles type de contrat d'achat standard;

- Analyser l'ensemble des conditions nécessaires au niveau national, à la construction et à l'exploitation des IPPs;

- Formation en technique de négociation contractuelle.

La durée de la mission est de 90 jours (couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive) et la date prévue de début des prestations est le 1er /03/2025.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant de la SONELEC :

<https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante :

infospaesc@gmail.com

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les cabinets de consultant admissible (« consultant ») à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Les documents administratifs à fournir sont :

Lettre de soumission, acte de groupement, délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année 2024 et quitus fiscal.

Les critères d'évaluation du cabinet sont les suivantes :

(1)Expérience et leurs qualifications du cabinet en adéquation de la mission par rapport aux Termes de Référence (TDRs)

(2)Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la

section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17, ainsi la section VII, paragraphes, 7.11 et 7.12 du «**Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI)** », cinquième édition, septembre 2023 », ainsi que la langue appliquée est le français.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui est énoncée dans les TDRs.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h00 à 16h00, heure locale de Moroni.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 janvier 2025 à 14h30, heure locale.

Unité de Coordination du Projet UCP/PAESC,
À l'attention de : Monsieur le coordinateur de l'UCP
Route de Salimani – Sahara – Moroni, Comores
Tel : +269 763 10 94

Mail : infospaesc@gmail.com
NB : Seul le Consultant ayant obtenu la meilleure Note Technique globale (T) atteint un score supérieur ou égal à 70/100, il sera convié à présenter ses propositions technique et financière en vue des négociations contractuelles.

Le Coordinateur
DJAANFAR ABDOUROIHAMANE

LÉGISLATIVES 2025

Le scrutin s'est déroulé dans un climat de paix à Hambou

Les 338 940 électeurs Comoriens ont été appelés le dimanche 12 janvier aux urnes pour élire leurs 33 députés à l'Assemblée nationale.

Dans la 28ème circonscription (Hambou) le vote s'est déroulé dans un climat de paix et de calme. Aucun des trois candidats en course n'a rapporté un incident. Mais le taux de participation était moyen dans la matinée à cause de la météo, c'est en début d'après-midi que la participation s'est améliorée.

Les électeurs de la région de Hambou à l'instar des autres régions ont accompli leur devoir civique dimanche dernier. Malgré la pluie et les retards causés par les intempéries le scrutin s'est généralement déroulé dans un climat de paix et de sérénité. Jusqu'à l'heure de fermeture aucun incident n'a été signalé dans l'ensemble des bureaux de vote de la région. Les trois candidats n'ont rapporté aucun incident. À Mitsoudjé les 5 bureaux

de vote sont ouverts à 7h 30 et même 7h 40, avec une participation moyenne tout comme dans les autres localités.

Le chef de l'Etat a accompli son devoir de citoyen dans sa ville natale Mitsoudje à 12h 35. Après avoir voté, il a déclaré que tout se passe bien. « Les éléments que nous disposons indiquent que le vote se déroule bien. Nous remercions Allah, nous espérons qu'après la proclamation des résultats, ce qui s'est passé l'an dernier ne se répète pas. Certes seuls certains députés iront siéger à l'Assemblée, mais ce sera le pays avant tout qui gagne si le processus se termine dans le calme », a-t-il déclaré devant la presse. Concernant les accusations supposées de fraude et bourrage d'urnes dénoncées, le locataire de Bei-Salam qualifie de « déjà entendu », en secouant la tête. « Ces gens doivent présenter des preuves pendant et après le vote », a insisté le chef de l'Etat. Tout en soulignant que le pays a besoin d'une opposition constructive.

Il est à noter que les trois candidats de la 28ème circonscription, à savoir Nour El-Fath Azali, Saïd Abdoulhalim Mohamed Elamine et Ibrahim Moussa Mmadi, ont déclaré que le scrutin s'est très bien déroulé. Selon eux, aucun incident n'a été répertorié dans l'ensemble des 11 localités de cette région de Hambou. Jusqu'à 16h 30 des bureaux avaient entamé les opérations de décompte, avant l'horaire (18h) communiqué par la commission électorale nationale indépendante (CENI). Les présidents des bureaux ont jugé que la CENI a fait du retard pour la prolongation d'horaire. Force est de constater que les électeurs ont boudé ce scrutin. Le gagnant c'est en effet l'abstention. On peut dire que la population est fatiguée des élections à répétition, dont une partie de l'opinion reproche au processus électoral son manque de transparence et d'équité.

Nassuf Ben Amad



Nour El-Fath Azali.



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM, P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

N°2025/001/MAPA/FSRP/AMI/BE

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS POUR LE RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE NATIONALE OU INTERNATIONALE SPECIALISEE DANS LES ETUDES ET LA MISE EN OEUVRE DES TECHNIQUES CLIMATO-INTELIGENTES, EN UNION DES COMORES.

1.CONTEXTE

Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à renforcer la Résilience des Systèmes Alimentaires et améliorer la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire. Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 43 millions, sont les suivantes :

- * Renforcement des capacités de production agricole résiliente ;
- * Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients ;
- * Accès au marché ;
- * Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales ;
- * Gestion de projet

Dans le cadre de la mission, le Projet FSRP lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter « UNE STRUCTURE NATIONALE OU INTERNATIONALE SPECIALISEE DANS LES ETUDES ET LA MISE EN OEUVRE DES TECHNIQUES CLIMATO-INTELIGENTES, EN UNION DES COMORES »

2. Objectif de la mission

L'objectif de la prestation consiste à réaliser un diagnostic rapide pour la mise en place et mise à l'échelle

des techniques climato-intelligente consistant plus précisément à faire des embocagement des parcelles agricoles avec des haies vives fourragères (Gliricidia, Sandragon) et des aménagements des sites en pente avec des bandes antiérosives (Penissetum, Tripsacum,...) et autres techniques assimilées dans les zones d'interventions des CRDE couverts par le projet FSRP .

Sous la supervision de la DNSAE de l'INRAPE et la DGEF en vue de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et préservation de la fertilité du sol et à l'augmentation de la production agricole ; Une fois l'étude est faite, le prestataire aura pour objectif de mettre en œuvre ces techniques avec l'adoption des techniques climato-intelligentes au bénéfice des 35 000 producteurs sur 2 000 ha de terrain sous gestion durable (préservation de la fertilité, eau.

2.PROFIL ET EXPERIENCE REQUISE

La Structure devra satisfaire les conditions suivantes :

-Avoir une expérience d'au moins 4 ans dans la mise en place des techniques climato-intelligentes et ayant déjà réalisé une mission similaire ;

La Structure sera sélectionnée en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'investissement (version juillet 2016 ; Révisée en 2017, 2018 et en**

2023). La méthode de sélection est « la sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (SFQC) ».

3.Dossier Administratif de l'Avis à Manifestation d'Intérêt

Le « dossier de candidature » doit être composé de pièces séparées suivantes :

- Présentation succincte de la Structure indépendante (ou du chef de fil en cas de groupement) ;
- Liste des références des missions similaires dans des projets de développement ou autres ;
- Une attestation d'immatriculation de la Structure ;
- Une attestation de régularité fiscale ou équivalent ;

Les Structure intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard, **le 28 Janvier 2025 à 15 h 00 (heure locale en Union des Comores).**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet FSRP-KM « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2025/001/MAPA/FSRP/AMI/BE, au secrétaire du FSRP. MAPA, Mdé Ex-CEFADER. Email projetsfsrp@gmail.com

Lancé, le 14 janvier 25

MOUSSON KASHKASI :

Mayotte, à nouveau menacée

Après le passage de la tempête Dikeledi, Mayotte se prépare à affronter le Kashkasi dès ce lundi 13 janvier, un phénomène de mousson saisonnier susceptible d'aggraver les dégâts sur un territoire déjà fragilisé.

La tempête Dikeledi, qui a frappé Mayotte ce week-end (samedi 11 et dimanche 12 janvier), a provoqué des inondations, des glissements de terrain et rendu de nombreuses routes impraticables. Sur la route reliant Mzouazia à Mbouanatsa, un éboulement a bloqué la circulation. Les habitants, aux côtés des forces de l'ordre et de la sécurité civile, se sont mobilisés pour dégager les voies. « Nous avons passé toute la nuit à essayer de sauver nos maisons des inondations », témoigne Amina Abdoussalam, native de Nioumamilima-Mbadjini, et habitante de

Mzouazia. « Maintenant, il faut encore se préparer au Kashkasi. On n'a même pas le temps de souffler. »

Alors que la tempête s'éloigne, le territoire reste sous tension avec l'arrivée annoncée du Kashkasi, attendu dès ce lundi 13 janvier. Ce vent de mousson chaud et humide, typique de la saison des pluies, pourrait provoquer de nouvelles averses diluviennes. « Les vents de la tempête ont déjà arraché des tôles de nos maisons, et on nous parle maintenant de la mousson. C'est comme si la nature ne nous laissait pas de répit », confie Abdou Houmadi, habitant de Mamoudzou, visiblement fatigué par les récents événements et qui aimerait retourner retrouver les siens à la Grande Comore.

Floriane Ben Hassen, responsable de Météo France Mayotte, explique que « Dikeledi a ouvert un passage



pour le flux de Kashkasi. Les pluies risquent d'être particulièrement intenses, surtout dans le nord et l'ouest de l'île », lit-on dans Mayotte la lère. Et Face à cette situation, le préfet François-Xavier Bieuville a

maintenu l'alerte rouge jusqu'à lundi soir. Il appelle à la vigilance : « Nous devons faire preuve de solidarité et d'organisation. Les risques de glissements de terrain et d'inondations restent élevés. »

Pour Hakim Abdourahmane, jeune volontaire dans un village sinistré, l'entraide est essentielle : « Nous avons déjà vu trop de dégâts. Maintenant, il faut se soutenir et aider ceux qui ont tout perdu. » Les habitants de Mayotte sont invités à rester chez eux et à éviter tout déplacement non essentiel jusqu'à mardi, date à laquelle une amélioration des conditions météorologiques est attendue. Mais pour beaucoup, le traumatisme laissé par Dikeledi est encore bien présent. « Chaque coup de vent nous fait peur maintenant », confie Mariama Said, les yeux remplis de larmes. Malgré les épreuves, l'esprit de résilience des Mahorais demeure palpable, alors qu'ils s'organisent pour affronter cette nouvelle épreuve.

Mohamed Ali Nasra



Projet d'amélioration de l'environnement scolaire en Union des Comores (PAES)
Réhabilitation et extension de 22 établissements scolaires (primaire et secondaire)

Mission de Maîtrise d'œuvre Sélection de Consultants

(Cabinet d'architecture / Bureau d'études techniques / Bureaux d'études de maîtrise d'œuvre)

Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)

Ref : PAES-PI-01-AMI

1. CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement France-Comore, l'Union des Comores a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour effectuer les paiements au titre du PAES « **Projet d'amélioration de l'environnement scolaire en Union des Comores** » en vue de la réhabilitation globale et extension d'environ 46 établissements scolaires publics (écoles primaires, collèges et lycées) répartis sur les 3 îles pour un montant global d'opération de 21,9M€.

L'objectif de ce projet de développement ambitieux à l'échelle des projets précédemment réalisés dans le secteur de l'éducation aux Comores, est **d'améliorer de manière concrète les conditions d'accueil des jeunes comoriens dans les établissements scolaires publics.**

La maîtrise d'ouvrage et la gestion opérationnelle du Projet sont respectivement confiées au **Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique (MEN)** et à une **cellule de gestion de projet (CGP)** en charge du programme « Bundo La Malezi ».

2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent AMI s'adresse aux **cabinets d'architecture/bureaux d'études techniques/bureaux d'études de maîtrise d'œuvre ou groupements de maîtrise d'œuvre.**

Les interventions du Projet PAES sont principalement ciblées sur la réhabilitation du bâti, la construction des locaux manquants, la mise à niveau de l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et l'aménagement d'espaces extérieurs/sportifs et d'espaces dédiés à l'enseignement des sciences.

Le présent AMI concerne les 22 établissements de la PHASE 2 répartis en 9 lots de 2 à 3 établissements La liste et

l'allotissement suivants sont donnés à titre provisoire en fonction des financements disponibles.

- Lot 1 (EPP Ifere, Ouellah Mitsamiouli, Moidja)
- Lot 2 (EPP Ntsinimoichongo, Nkouraniyasima, Mitsoudje)
- Lot 3 (CR Itsandra, Salimani, Mitsamiouli)
- Lot 4 (CR Chindini, Coulée)
- Lot 5 (EPP Bazimini 1+2, Jimlime)
- Lot 6 (EPP Bandranichitrouni, Barakani, Pomoni)
- Lot 7 (CR Page, Page 1+1)
- Lot 8 (CR Ongoujou, Adda)
- Lot 9 (EPP Mbatse, Hamavouna)

Les candidats ont la possibilité de candidater à un (1) ou plusieurs lots.

Pour chaque école primaire et collège, l'enveloppe budgétaire estimée et allouée aux travaux varie respectivement de **50 000 000 KMF à 300 000 000 KMF et de 130 000 000 KMF à 430 000 000 KMF.**

3. SERVICES À FOURNIR

La mission de Maîtrise d'œuvre a pour objet :

1) La réalisation des **études techniques et architecturales** pour la réhabilitation et l'extension des établissements (sur la base d'un programme technique détaillé) se divisant en deux phases : la phase d'avant-projet (AVP) qui permet de définir et cadrer les principales orientations de la conception, puis la phase de projet et d'exécution (PRO-EXE), qui consiste dans l'élaboration des détails d'exécution de tous les lots du projet pour la constitution des pièces du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) travaux (plans, détails, prescriptions techniques, métrés, estimations de coûts et calendrier).

2) **L'assistance pour la passation des marchés de travaux**, du DAO à la signature du/des marchés travaux/mobilier.

3) **La supervision** de l'exécution des travaux jusqu'à la réception, y compris le suivi de la période de parfait achèvement.

4. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Les compétences attendues pour la réalisation de ces prestations sont les suivantes :

- Architecture (présence obligatoire d'un architecte dans l'équipe) ;
- Ingénierie structure, notamment en conception parasismique et para-cyclonique ;
- Ingénieries fluides.

5. ANALYSE DES MI ET CONSTITUTION DE LA SHORTLIST

Le MOA/D dressera une liste restreinte de six (06) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera, au moment de la notification du résultat de l'AMI, la Demande de Propositions (« DP ») pour la réalisation des services requis.

Les adresses ci-dessous sont à utiliser pour :

- L'obtention du contenu du dossier de manifestation d'intérêt à fournir ainsi que les critères de sélection des candidatures
- L'envoi des Manifestations d'Intérêt (PDF) pour le 05/02/2025 à 15h30 (heure locale)
- L'obtention des conditions de candidatures
- L'obtention d'informations supplémentaires

blm.passationdemarche.paes@gmail.com /
blm.rpm.yasminaabdoulmadjid@gmail.com.